



Déclaration FSU au CTA du 14 décembre 2015

Contexte

Dans la suite du drame insupportable du 13 novembre, à la demande du président de la République, l'état d'urgence a été prolongé jusqu'à fin février et modifié, « *afin d'en renforcer l'efficacité* » selon les propos de M. Le Foll, par un vote quasi unanime de l'Assemblée Nationale. Ce texte crée de fait un état d'exception dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences. Les assignations à résidence élargies, les perquisitions administratives sans passer par le pouvoir judiciaire, la dissolution d'associations ou groupements qui pourraient porter une « *atteinte grave à l'ordre public* » sont autant d'atteintes aux droits individuels, aux libertés publiques et ne permettront pas une plus grande sécurité pour la population. Ces « outils » légalisent non seulement une situation d'exception et habituent la population à une restriction des libertés, mais, ont vocation, de surcroît, à pouvoir être réutilisés, selon les circonstances, par le pouvoir politique du moment contre de potentiels ennemis intérieurs. Cela a été le cas récemment lors d'un rassemblement autour de la COP 21 où des militants associatifs ou syndicaux ont été placés en garde à vue, voire assignés à résidence. La FSU demande la levée immédiate de l'état d'urgence.

Dans ce contexte d'anxiété générale, accentué par l'état d'urgence et par des discours alarmistes, la FSU souhaite revenir sur l'activation du plan vigipirate attentats dans les écoles et établissements. Les consignes de sécurité diffusées par le ministère et déclinées localement se sont heurtées au manque de moyens et d'informations nécessaires à leur mise en oeuvre. Si un rappel à la vigilance pour la sécurité des élèves, des personnels et des locaux s'impose, les injonctions portant sur le contrôle des personnes ou la surveillance des abords des établissements par les équipes éducatives ne le sont pas et dépassent largement le cadre des missions. Les exercices à effectuer dans un court laps de temps ne sont pas de nature à rassurer : est-il vraiment nécessaire d'organiser dans l'immédiat des exercices de confinement dans les établissements contre un risque qui pourrait être assimilé à un risque terroriste ? Quelle est l'efficacité réelle de cet exercice, hormis de conforter le sentiment d'insécurité ? D'ailleurs il est à noter que certaines circulaires ne respectent pas les consignes ministérielles en exigeant une remontée des PPMS avant les vacances des Noël. La FSU demande que le délai de 30 jours ouvrés soit respecté, qu'un temps de décharge exceptionnel soit dégagé pour faire face à une charge de travail supplémentaire nécessitant des contacts avec les mairies et que les emplois du temps des assistants et conseillers de prévention soient révisés pour apporter toute l'aide utile sur le terrain.

Réforme territoriale

La FSU rappelle son opposition à la réforme territoriale qui va avoir des conséquences négatives aussi bien pour les personnels des différents services de l'Etat (mutations forcées, transformations ou suppressions de postes...) que pour les usagers (éloignement des services publics et moindres services offerts). Les décrets sur les nouvelles régions académiques et la nomination des recteurs ont été publiés au Journal Officiel du 11 décembre : ils attribuent un pouvoir prépondérant au « *recteur de région académique* », en particulier auprès de la nouvelle Région AURA (formation professionnelle, carte des formations, enseignement supérieur et recherche...). La mise en place d'un « *comité régional académique* », constitué des 3 recteurs pour notre académie, ouvre la voie à un schéma de mutualisation des moyens entre les services des académies et à la possibilité d'aller au-delà des missions attribuées au « *super recteur* ». Ce texte préfigure une fusion administrative et de gestion des personnels au profit d'un seul rectorat, avec toutes les conséquences néfastes que l'on peut imaginer pour les personnels.

La FSU s'inquiète des conséquences sur la voie Professionnelle dans notre académie où la taille des établissements et leur implantation sur tout le territoire auvergnat obéissent à des critères que la nouvelle Région et le recteur de région ne connaissent pas et ne respecteront vraisemblablement pas.

La FSU s'oppose à ce projet qui va se traduire par une dégradation de la qualité du service public d'éducation et des conditions de travail de ses agents. Elle demande la tenue d'un CREFOP et de ses commissions associées décentralisés dans notre académie.

Dotations académiques

La répartition académie par académie des 6 639 postes supplémentaires à la rentrée 2016 (3 835 postes pour le 1^{er} degré et 2 804 postes pour le 2nd degré) a été dévoilée le 10 décembre par le ministère sur son site internet et communiquée à la presse. La FSU ne peut se satisfaire d'une telle publication qui ressort essentiellement d'une opération de communication et constate, une nouvelle fois, que le ministère semble acter des décisions qui n'ont fait l'objet d'aucune communication ou discussions préalables avec les organisations syndicales représentatives. Quel sera, dans ce contexte, le rôle du Comité Technique Ministériel qui doit être consulté jeudi 17 décembre sur la répartition des moyens dans l'éducation nationale ? Quel est le rôle du Comité Technique Académique de Clermont quand celui-ci débat des structures des lycées alors que les proviseurs ont déjà les DHG correspondant aux structures, comme c'était le cas l'an dernier ? La FSU constate, une nouvelle fois, le mépris affiché pour les personnels et leurs représentants.

Pour le 1^{er} degré, le ministère affiche une répartition des moyens qui se base à la fois sur des critères démographiques et des critères sociaux, tout en tenant compte de la priorité au primaire et des conventions rurales. Pour la FSU, la dotation doit avant tout permettre de couvrir les besoins sur tout le territoire et permettre à la fois de réduire les effectifs dans les classes, de reconstituer les RASED et les brigades de remplacement et de déployer significativement les dispositifs spécifiques comme le « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des moins de 3 ans, comme le ministère s'y était engagé. Au regard des promesses à tenir et des objectifs à atteindre, c'est dire si les 15 postes alloués à l'académie semblent bien insuffisants. En tout cas, ils ne permettront pas de restaurer les postes supprimés lors de la précédente mandature et nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation. Dans l'académie de Clermont, la refondation risque de ne demeurer qu'un affichage et la mise en place des dispositifs phares du quinquennat se fera, dans la majorité des cas, à moyens constants et en fermant des classes.

Pour le 2nd degré, sans aucune surprise, on retrouve les 2 804 créations prévues par le PLF 2016, dont 30 pour notre académie. La FSU prend acte de ces créations qui concernent 140 collèges et 52 lycées qui accueilleront 467 élèves de plus à la rentrée 2016 à Clermont.

Le ministère annonce, par ailleurs, la nécessité de 4 000 postes supplémentaires pour mettre en place la réforme du collège, mais il n'a toujours pas répondu aux demandes d'un chiffrage précis du bilan de passage des anciennes grilles horaires du collège aux nouvelles. Ainsi rien n'est dit sur les clés qui seront utilisées pour répartir ces postes entre collèges et lycées et ceux qui seront attribués au titre de la mise en place de la réforme du collège. Rien n'est dit non plus sur les moyens pour l'éducation prioritaire, ni sur ceux attribués à la vie scolaire.

La FSU rappelle sa demande de transparence dans la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement des établissements du second degré et, en particulier, dans les collèges. L'éventuelle mise en place de « collège 2016 » ne doit pas se faire au détriment des lycées qui vivent déjà des conditions difficiles de travail des personnels et d'études des élèves. Elle ne doit pas plus être l'occasion de diminuer la diversité de l'offre de formation.

Bilan de la réforme du lycée

Le Ministère a lancé le 26 novembre un bilan de la réforme du lycée recentré autour de quatre axes : "Evaluation et certification", "parcours, orientation, et égalité des chances", préparation de "l'après-lycée", "Démocratie, autonomie des établissements et vie lycéenne". Un questionnaire à l'allure d'une enquête de satisfaction aux lycéens viendra compléter l'ensemble. Pour quoi faire ? On peut se poser légitimement la question à la lecture de ces documents préparatoires bien minces et surtout très orientés.

Après de longs mois d'atermoiements, le ministère a choisi les axes d'un bilan de la réforme du lycée qui ne remettent jamais en cause ses principes, bien au contraire. Autonomie des établissements et promotion du conseil pédagogique, organisation locale du bac, tout est présenté comme une affaire de dosage et c'est cela qui est soumis à la discussion. L'accompagnement personnalisé, dont tout le monde s'accorde pourtant à dire d'une manière ou d'une autre, y compris ceux qui avaient soutenu le principe en 2010 et qui le soutiennent encore pour le collège, qu'il ne permet pas de remplir ses objectifs de remédiation ni d'approfondissement comme d'orientation, les dispositifs du tutorat, des stages de remédiation ou autres passerelles sont présentés comme autant de dispositifs pivots pour garantir la poursuite d'études. Il s'ajoute désormais la possibilité d'adaptations individuelles des parcours scolaires dans la ligne du récent texte sur le droit au redoublement après l'échec au baccalauréat et la conservation des notes. Un projet politique pointé

donc clairement derrière le nom trompeur de "bilan", celui d'un lycée à la carte, organisé en fonction de besoins supposément locaux et individuels. Pas de réforme en vue donc mais des inflexions... dans la continuité de la réforme Chatel !

Carte des langues et réforme du collège

La circulaire publiée au BO du 20 octobre 2015 demande aux recteurs de « diversifier » et de « rationaliser » l'offre de langues vivantes étrangères et régionales (LVER). Il s'agit notamment de « garantir une diversité linguistique tout au long de la scolarité obligatoire », notamment en faveur de l'allemand, et de mettre à jour les cartes académiques des LVER. Comment ne pas voir là une nouvelle provocation quand le gouvernement s'attaque dans le même temps, dans le cadre de la réforme du collège, au peu de diversité qui existe, en fermant nombre de classes bilangues et la totalité des sections européennes en collège, véritable aubaine pour le privé avec le risque de fuite massive d'élèves du public vers ces établissements ? Quel mépris envers les élèves qui s'y sont engagés, quel mépris envers les enseignants de LVER qui s'y sont beaucoup investis !

Le ministère communique sur l'introduction d'une deuxième LV dès la 5e à raison de 2h30 par semaine (2h dans la première mouture de la réforme) mais elle est bien silencieuse sur les diminutions horaires des autres niveaux. Cette mesure, bien loin d'élever le niveau des élèves en langue, produira le contraire de l'objectif affiché, le temps d'exposition des élèves à la langue étant insuffisant. Ce n'est pas de cette façon qu'on améliorera le niveau de langue des Français, souvent critiqué. En outre, bien que la circulaire affirme la nécessité que le système soit réellement « garant du plurilinguisme », dans la pratique, les restrictions budgétaires et le renvoi aux académies de gérer l'offre linguistique, avec les pressions locales et territoriales que l'on sait, ne permettront pas de développer l'enseignement des langues dites « à faible diffusion », ces mêmes langues souffrant souvent d'absence de dotation spécifique.

Dans notre académie, si l'on peut constater que des efforts sont faits pour « sauver » les classes bilangues et ainsi donc amortir l'impact de la réforme du collège, ce qui prouve bien que ladite réforme n'est pas si satisfaisante que cela, nous ne sommes pas dupes. C'est la suppression des sections européennes qui va permettre de financer en partie les classes bilangues, du moins pour la rentrée 2016. Et après ? Quels moyens seront-ils alloués à ces classes ? Seront-ils fléchés dans la DHG ? Quels horaires sont-ils prévus pour chaque langue ? Quelle politique sera-t-elle mise en œuvre pour les bilangues de continuité ? Quelle contrepartie va-t-on demander aux enseignants de langue en termes de service ?

Pour ce qui concerne l'EPS, la réforme du collège prétend pousser vers l'interdisciplinarité, au détriment de l'enseignement disciplinaire au moment même où les programmes ont par exemple vidé l'EPS de sa substance et qu'elle est frappée d'invisibilité au DNB, sommée de ne s'occuper que du socle. Il est troublant de constater que tous ceux qui l'an dernier prétendaient la défendre en fustigeant des programmes trop généraux, pas suffisamment exigeants sur les compétences attendues, ne disent plus rien aujourd'hui sur ce sujet et engagent les enseignants à s'investir massivement dans une interdisciplinarité vide de disciplinarité. Aujourd'hui dans cette réforme, la place de l'EPS est reléguée. L'EPS et les enseignements artistiques sont les seules disciplines à ne plus être évaluées sur leurs programmes. La pétition que le SNEP-FSU a lancée a recueilli 12000 signatures, contre des programmes vides de contenus, contre le sort fait à l'EPS pour ce nouveau DNB ! Qui va oser dire que la profession ne se mobilise pas ? La Ministre, en signant les textes, vient de lui renvoyer un signe de mépris.

Autant de questions auxquelles la FSU souhaite obtenir des réponses dans cette instance. Nous n'oublions pas le contenu de cette réforme néfaste qui non seulement n'améliorera pas le niveau des élèves mais sera lourde de conséquences en termes de conditions de travail des personnels dont certains verront leur poste supprimé, d'autres leur service partagé entre deux ou trois établissements voire plus. La FSU ne s'en satisfait pas. Elle soutient la mobilisation des personnels qui, avec une intersyndicale second degré très large, continuent de demander le retrait de la réforme et l'ouverture de discussions pour une autre réforme, réellement ambitieuse, en particulier dans le renforcement des LVER afin de garantir une offre diversifiée à tous les élèves.

Il y a aujourd'hui dans ce pays une urgence de plus d'État, dans tous les territoires, et non d'un état d'urgence. Pourtant les politiques menées actuellement conduisent toutes au morcellement et à l'affaiblissement de l'État. Les fractures qui traversent notre société nécessitent à l'évidence d'autres orientations. L'urgence est d'en débattre sérieusement, de mettre fin aux opérations de communication stériles (telles que le vote à 16 ans) et au mépris insupportable qui prévalent trop souvent. L'école, l'éducation doivent être au cœur de la formation du futur citoyen, émancipé et autonome.